

Projet de délibération du Comité

Assemblée générale du 22 juin 2026

Date de convocation Mardi 16 juin 2026 Date d'affichage : Mardi 16 juin 2026

Membres	En exercice	143	Vote	Pour	0
	Présents	0		Contre	0
	Pouvoirs	0		Abstention	0
	Votants	0		Total	0

Objet : Constitution des Commissions d'appels d'offres, jury de concours et Commission d'ouverture des plis des délégations de service public.

Le Président informe les délégués qu'à la suite du renouvellement de l'Assemblée délibérante, il convient de constituer la Commission d'appel d'offres, le jury de concours et la commission d'ouverture des plis pour l'attribution des marchés publics publiés en appel d'offres ouvert, les délégations de service public et ce pour la durée du mandat.

Le Président propose que la Commission d'appels d'offres soit créée de manière permanente et que ces membres puissent siéger en tant que membres du jury de concours et de la Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public.

Vu les articles R. 2162-22, R.2162-24 à R. 2162-26 et R 2171-18 du Code de la Commande Publique,

Vu l'article les articles L 1411-5, L 1414-2, D 1411-3 et D 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en outre, Le Président du SICECO, Président de droit de la Commission, celle-ci est composée de X membres titulaires élus par le Comité syndical en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et de X membres suppléants.

Le Président procède à l'appel de candidature.

Une seule liste est présentée, comprenant les candidats suivants :

Titulaires :

-
-
-
-
-

Suppléants :

-
-
-
-
-

Le Comité :

→ Proclame élus les membres titulaires suivants :

-
-
-
-
-

→ Proclame élus les membres suppléants suivants :

-
-
-
-
-

Dijon, le

Le Président du SICECO



Pascal Grappin

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification